

Politique d'Approvisionnement **Responsable**

1.

Engagement pris par la Direction

Chez **TIMBRA Tech**®, nous nous engageons à acquérir des produits et services garantissant que les matières proviennent de forêts légales, gérées de manière responsable et certifiées selon des normes de certification reconnues.

Dans le cadre de cet engagement, nous mettrons en œuvre un Programme d'approvisionnement responsable visant à promouvoir l'utilisation de produits forestiers légaux, respectueux de l'environnement et issus d'une gestion durable.

Nous veillerons à ce que cette politique, ainsi que les procédures et documents connexes, soient examinés périodiquement et révisés de manière appropriée.

2.

Engagement Environnemental

Chez **TIMBRA Tech**®, nous encourageons une gestion responsable de l'environnement et de ses ressources naturelles. Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités ainsi que par celles de nos fournisseurs.

Chez **TIMBRA Tech**®, nous encourageons une gestion responsable de l'environnement et de ses ressources naturelles. Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental généré par nos propres activités ainsi que par celles de nos fournisseurs.

Nous nous engageons à nous approvisionner en produits bois certifiés selon une norme internationalement reconnue et durable de gestion responsable des forêts, garantissant que les matériaux proviennent de forêts bien gérées et durables.

Nous procéderons à une évaluation des risques pour l'ensemble de nos fournisseurs et approvisionnements en bois, afin de déterminer la probabilité que les matériaux ou produits proviennent de sources illégales ou aient fait l'objet d'un commerce illégal. Si des risques sont identifiés et ne peuvent être considérés comme négligeables, nous mettrons en œuvre les mesures d'atténuation appropriées pour éviter tout risque potentiel.

3.

Engagement Social

Chez **TIMBRA Tech**®, nous n'avons recours, ni ne tirons profit, d'aucune forme de travail forcé, y compris le travail des enfants, le travail servile, le travail pénal imposé, l'esclavage, la servitude ou la traite des êtres humains.

Si nous découvrons que de telles pratiques existent au sein de notre organisation ou chez l'un de nos fournisseurs, nous nous engageons à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour y remédier et atténuer toute situation de ce type.

4.

Legalité

Chez **TIMBRA Tech**®, nous nous engageons à nous approvisionner uniquement en bois produit, transformé et commercialisé en conformité avec la législation en vigueur dans le pays d'origine.

Chez **TIMBRA Tech**®, nous nous engageons à nous approvisionner uniquement en bois produit, transformé et commercialisé en conformité avec la législation en vigueur dans le pays d'origine.

A. Droit légal d'exploitation

1. Régime foncier et droits de gestion
2. Licences de concession
3. Planification de la gestion forestière et de la récolte durable
4. Permis d'exploitation forestière et d'exploration

B. Taxes et redevances

1. Paiement des taxes, redevances et frais de récolte
2. Taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente
3. Impôts sur le revenu et sur les bénéfices

C. Opérations d'exploitation forestière

1. Réglementation relative à l'exploitation forestière
2. Sites et espèces protégés
3. Conditions et normes environnementales
4. Santé et sécurité
5. Emploi conforme à la législation

D. Droits des tiers

1. Obtention du consentement libre, préalable et éclairé
2. Droits des peuples autochtones et des communautés traditionnelles

E. Activités commerciales et transport

1. Classification des espèces, des quantités et des qualités
2. Activités commerciales et transport
3. Transactions commerciales internationales et prix de transfert
4. Règles et réglementations douanières
5. CITES

6. Pays faisant l'objet de sanctions concernant le commerce du bois, imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ou le Conseil de l'Union européenne.
7. Pays ou régions affectés par des conflits armés, susceptibles d'être concernés par le commerce de bois lié aux conflits.

5.

Contrôles de Gestion de la Chaîne d'Approvisionnement

Évaluation et atténuation des risques

Nous procéderons à une évaluation des risques pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en bois, afin d'identifier tout risque que les matériaux ou produits proviennent de sources illégales ou aient été commercialisés illégalement. Si des risques sont détectés et ne peuvent être considérés comme négligeables, nous mettrons en œuvre des mesures appropriées pour les atténuer et prévenir tout risque potentiel.

Suivi et vérification

Nous assurerons un suivi régulier des systèmes et procédures internes applicables. Le cas échéant, nous faciliterons également l'accès aux audits externes afin de vérifier que les systèmes requis sont bien en place et correctement appliqués.

6.

Communication et parties prenantes

Cette politique sera mise à disposition du public, communiquée aux fournisseurs ainsi qu'aux parties intéressées, et pourra être fournie sur demande.